

meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

▶▶▶ démocratie

La majorité municipale : mépris et suffisance

Derrière l'image policée et souriante qu'offre Mme Tardy aux Meylanais, notamment dans le journal municipal, se profile une autre réalité qui conjugue mépris et attitude partisane face à tous ceux qui ne partagent pas ses points de vue.

Les transports en commun

Fin novembre 2010, Mme Tardy et M. Peyrin publient une lettre ouverte, "les Oubliés de l'agglomération", adressée à M. Issindou, Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun, en raison de l'abandon du projet de tramway vers Meylan. Une pétition choquante sur la forme (les élus se demandaient si Meylan avait encore sa place dans la Metro et s'affichaient en victimes du sectarisme du SMTC), démagogique sur le fond et faisant l'impasse sur les réalités économiques actuelles.

Il est vrai que le maire l'avait tant promis aux Meylanais, ce tram, pendant la campagne municipale de 2008 ! D'autres solutions à court et moyen termes, plus économes de l'argent public et plus en phase avec la réalité, en particulier la baisse démographique régulière depuis plusieurs années à Meylan, doivent être étudiées pour relier Meylan à Grenoble.

Depuis, j'ai assisté à deux interventions de Mme Tardy lors des réunions du Comité de ligne au cours desquelles le SMTC a présenté les aménagements qui pourraient être réalisés sur le secteur "nord-est" (Meylan-Corenc-La Tronche) en matière d'offre de transports en commun.

Deux interventions indignes d'un maire, où elle a conjugué manipulation et mauvaise foi. Et si, finalement, Meylan va bénéficier d'une offre intéressante dès janvier 2012, ce ne sera pas grâce à elle, mais plutôt parce que des habitants et usagers, des associations ont pris sur eux de faire de vraies propositions constructives qui tiennent compte des réalités financières du SMTC et des attentes des



Meylanais.

Le Plan Local d'Urbanisme

Choquante aussi, l'attitude du Maire et de son adjoint à l'urbanisme, lors du Conseil Municipal du 12 septembre 2011 sur la délibération visant à valider le projet de Plan Local d'Urbanisme. Les élus des trois groupes de l'opposition MeyDIA, écologistes et PS ont soumis onze amendements à la délibération portant sur :

- le logement pour les élus MeyDIA
- les enjeux énergétiques et les zones agricoles pour les élus écologistes
- les transports et la mixité urbaine pour les élus PS

Fidèle à ses habitudes et à son refus du dialogue, la majorité municipale sous la conduite de son maire, a refusé TOUS les amendements, à commencer par l'amendement n° 1 qui ne demande rien d'autre que le respect de la loi SRU (Solidarité, Renovation Urbaine) en matière de logement social ! Chacun jugera ...

L'enquête publique devrait débuter en janvier 2012. Vous êtes invités à exercer votre droit citoyen à cette occasion et à vous exprimer sur un projet qui engage à long terme l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal qui n'a d'autre ambition que de vous permettre de vous forger un avis sur les dossiers du moment.

Bien à vous
Philippe SCHAAR

Le plan local d'urbanisme (PLU)

la commune

Un peu d'histoire...

Suite au recours d'élus de l'opposition et de citoyens meylanais, le Plan Local d'Urbanisme de Meylan approuvé en 2006 a été annulé par décision du tribunal administratif en octobre 2008, sur le fond et non sur la forme contrairement à ce que prétendent Madame Le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme.

Depuis 2008, c'est donc le Plan d'Occupation des Sols (POS) de 2000 modifié en 2004 qui prévaut.

En 2009, le conseil municipal vote la révision du POS afin d'élaborer un nouveau PLU, première phase du nouveau projet de ville pour Meylan. C'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 qui est à l'origine de la rénovation du POS en PLU.

Mais un PLU, qu'est-ce que c'est ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) établit, à l'échelle d'une commune, un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol.

La loi "Grenelle II", du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte des trames verte (la végétation) et bleue (les cours d'eau), orientations d'aménagement et de programmation, PLH (Programme Local de l'Habitat) voire PDU (Plan de Déplacement Urbain) intégrés dans le PLU.

Quels enjeux pour une commune ?

Un PLU est porteur du projet politique d'une majorité municipale. Il ne se limite pas à une simple police des sols. En tant que projet urbain, il doit décliner les principes de diversité urbaine et sociale, de non-discrimination, de gestion économe et de développement durable qui sont les fondements de la loi SRU. Elaboré en concertation avec les habitants, les usagers et les acteurs de la ville, il se doit d'être un projet cohérent et démocratique.

Le projet de PLU présenté au conseil municipal du 12 septembre 2011

→ **Les enjeux du développement durable** sont à peine esquissés : quid des enjeux énergétiques de la ville post carbone de demain ? Pourquoi ne pas avoir anticipé la construction d'un écoquartier pour le nouveau quartier imaginé sur Inovalée? Pourquoi ne pas envisager dans l'habitat des référentiels de construction durable ? Pourquoi avoir axé ce PLU principalement sur le projet de tramway Grenoble Meylan sans réellement envisager d'autres alternatives ?

Une fois de plus, ce PLU n'inclut pas une vision "agenda 21"*.



* *Agenda 21* : c'est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en oeuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

➔ Les orientations en matière de logement du projet de PLU

Dans notre agglomération, les besoins en logement restent forts et en particulier en logement social. Au 1/1/2010, 13 500 demandes étaient en instance dans l'agglomération. Il y a donc urgence à intensifier les efforts de production de logements sociaux et privés mais aussi à viser une répartition plus équilibrée sur l'agglomération.

Meylan n'atteint pas l'objectif de 20 % de logements sociaux fixé par la loi SRU, puisque le taux au 1/1/2010 est de 12,8 %. Le déficit, à cette date, est évalué à 577 logements.

Ce déficit en logements pour des familles et jeunes ménages participe :

- A la baisse démographique constatée (- 8% de 1999 à 2007)
- Au vieillissement de la population
- A une surreprésentation des populations favorisées sur notre commune ce qui conduit à un déséquilibre social et à une faible mixité urbaine.

Les objectifs réglementaires fixés par ce projet de PLU, malgré les déclarations d'intention, ne permettront en aucun cas d'atteindre en 2025 le quota de 20% imposé par



la loi SRU : nous avons fait les calculs et, au mieux, nous serons à 15% de logements sociaux en 2025. Quant à l'accession sociale à la propriété à laquelle nous sommes favorables, elle continue à travers ce projet de PLU de s'inscrire dans un dispositif très cher pour la commune et sans transparence, ouvrant la porte aux dérives clientélistes.

Les élus des 3 groupes de l'opposition (MeyDIA, Ecologistes, PS) ont proposé des amendements dans le domaine de l'habitat, de l'énergie, de l'environnement, de l'utilisation des terrains agricoles, du classement des espaces verts et du logement.

La majorité municipale les a TOUS refusés.

Les élus de MeyDIA ont plus particulièrement porté les amendements sur le logement. Leurs propositions étaient loin d'être extravagantes. Jugez-en par vous-même :

1. Rattraper le retard de logements sociaux en 12 ans (à l'échéance du Programme Local de l'Habitat 2016-2021) pour atteindre un taux de 20% sur notre commune conformément à l'article 55 de la loi SRU : **Refusé !**

2. Avoir un objectif de production de 35 % de logements sociaux dans les programmes neufs conformément aux recommandations du Programme Local de l'Habitat 2010-2015 de la Metro et indispensable afin de bénéficier du soutien financier de la Metro. Le quota proposé par le projet de PLU est de 25 à 27% selon les quartiers : **Refusé !**

Madame Le Maire pourra toujours venir ensuite se plaindre que le logement social coûte cher alors qu'elle risque de se priver de subventions. Rappelons que Meylan a signé le PLH de la Metro...

3. Soutenir l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif mis en place par la Metro et décrit dans le PLH (avec des conditions relatives au prix de vente, aux ménages acquéreurs, à la performance énergétique des programmes et à la mixité territoriale) : **Refusé !**

La preuve, pour ceux qui en doutaient, que la majorité municipale conduit bien une politique de droite !

Avec ce projet de PLU, nous sommes loin des principes de diversité urbaine et sociale et de non-discrimination, fondements de la loi SRU.

Schéma départemental : nouveau périmètre pour la Metro

▶▶ politique ◀

La Réforme

La réforme des collectivités territoriales votée en novembre 2010 va permettre de simplifier, de clarifier et d'alléger les structures locales. Cette réforme propose d'organiser les collectivités locales autour de deux pôles : un pôle région-département et un pôle communes-intercommunalité (1).

Le volet intercommunal

Elle est mise en œuvre au sein de chaque département par la définition du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), sous la responsabilité du préfet.

Le schéma se doit de prescrire des solutions concrètes, conformes aux objectifs de la loi :

- rattacher les dernières communes isolées à des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, et constituer des groupements d'au moins 5 000 habitants,
- supprimer les enclaves et discontinuités,
- rationaliser les structures syndicales compétentes pour les transports en communs (comme SEMITAG, SMTC), le traitement des déchets, l'aménagement des eaux (comme les torrents du St Eymard), le traitement de l'eau et en réduire le nombre.

L'impact sur la Metro

Voté en juin 2011, le SDCI propose une modification profonde de la carte des intercommunalités, conduisant à réduire leur nombre de 37 à 24 (2).

La Métro (Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes métropole) serait agran-

die par intégration des 5 communes de la CC des Balcons Sud de Chartreuse, des 16 communes de la CC du Sud Grenoblois (toutes sauf Laffrey), et des communes de Miribel-Lanchâtre, Saint-Martin d'Uriage et Chamrousse.

Avec ces différentes fusions et extensions, la Métro passerait de 404 000 habitants à 444 762 habitants (27 + 25 communes). A partir de 450 000, le statut change et au-delà de ce seuil, la Métro serait une communauté urbaine (CU). Elle aurait une dotation de l'état plus importante et les compétences obligatoires suivantes :

- Développement et Aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la ville dans la communauté
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie



Le débat lors du conseil municipal du 4 juillet 2011

La ville de Meylan devait se prononcer sur le SDCI. Les élus de MeyDIA ont fortement contribué à faire évoluer le texte de la délibération en proposant plusieurs amendements.

(1) www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites/

(2) www.isere.pref.gouv.fr/sections/collectivites_locale/intercommunalite/schema_departemental/view

Schéma départemental (suite)

Nous avons rappelé que nous constatons un profond déficit démocratique dans la démarche adoptée. Il aurait été en effet important d'associer au plus tôt nos concitoyens aux avis qui nous sont demandés.

Nous trouvons également regrettable que le découpage ne permette pas de faire de la Métro une communauté urbaine. Cela aurait pu être le cas en intégrant par exemple Biviers et Montbonnot (communes très proches). Cela aurait permis une meilleure intégration dans le bassin de vie, une meilleure politique sur le développement et l'aménagement du système économique, de l'habitat social et de certains services tels que la distribution de l'eau, l'assainissement et les transports, dans un souci de solidarité. Le statut de communauté urbaine comporte également un volet financier non négligeable par des recettes supplémentaires de dotations de l'Etat.

Comme cela n'a pas été retenu et que la Métro devrait néanmoins atteindre rapidement le seuil de la Communauté Urbaine par l'accroissement de sa popu-

lation, nous avons demandé :

→ d'intégrer une orientation de coopération avec la communauté du Grésivaudan pour préparer une future extension

→ de maintenir les coûts et la qualité de l'eau et de prendre en compte les investissements réalisés par la ville dans la gestion de son réseau lorsque la compétence de distribution sera reprise par la Métro.

SCOOP : La majorité a revu sa position vis-à-vis de la Métro

Nous nous réjouissons du vote unanime du conseil municipal sur cette délibération.

Nous sommes cependant extrêmement surpris par cette position favorable de la majorité vis-à-vis de la Métro, alors qu'il y a quelques mois, lors de la décision prise par la Métro sur le Tram, elle envisageait de la quitter ...

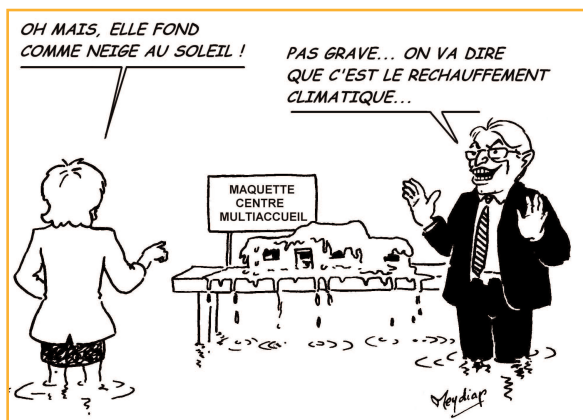
...A grand renfort de tapage médiatique !

Le Centre multi accueil (CMA) des Ayguinards : un projet abandonné ?

La décision de lancer la construction d'une structure multi accueil de 22 places en crèche et 23 en halte garderie dans le quartier des Ayguinards a été votée au conseil municipal d'octobre 2010. L'adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse expliquait alors que l'existence d'une liste d'attente crée des devoirs vis-à-vis des familles qui n'ont pas pu voir leur demande satisfaite. Bref, il y avait urgence !

Pourtant, l'objectif n'était pas d'offrir des places supplémentaires mais de rééquilibrer l'offre dans les quartiers : pour résumer, on ouvrira aux Ayguinards, on fermera ailleurs. Nous avons fait part de nos réserves sur le projet présenté : grand consommateur d'espace (850 m² au sol sur un niveau), localisation insuffisamment réfléchie dans un projet global d'aménagement du quartier. En particulier, une implantation dans les locaux actuellement vides de l'école Mi-Plaine n'avait pas été envisagée sérieusement.

Rappelons que la proposition initiale d'implanter cet équipement dans le parc des Ayguinards avait été sévèrement repoussée par les associations et les habitants. Et que la géniale idée de la majorité de construire le CMA rue du Pré d'Elle était caduque quand elle a découvert tardivement que c'est une zone inondable.



Où en est ce projet URGENT aujourd'hui ? Impossible d'en trouver la moindre trace sur le site web de la mairie. Toutes les mentions afférentes au projet ont été retirées du site. Pour réapparaître dans quelques mois ?

Bravo pour la transparence et la communication !

Le réseau de bus se re-structure

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) prévoit une réorganisation complète du réseau de bus sur notre secteur avec la création d'une **ligne armature** reliant de manière directe et performante Meylan-La Tronche et le centre ville de Grenoble.

La **ligne 31** est maintenue sur le tronçon Eybens La Revirée puis se poursuivra sur l'avenue de Verdun avec un terminus au Lycée du Grésivaudan.

La **ligne 16** est prolongée jusqu'à la mairie de Meylan à titre expérimental sur une durée de 1an.

L'itinéraire de l'**Amibus de Meylan** se voit modifié avec un terminus au Pré d'Elle. En suspens, la décision de prolongation à titre expérimental de l'Amibus du Pré d'Elle jusqu'au Grand Sablon afin de limiter la gêne occasionnée par la disparition de la **ligne 9**.

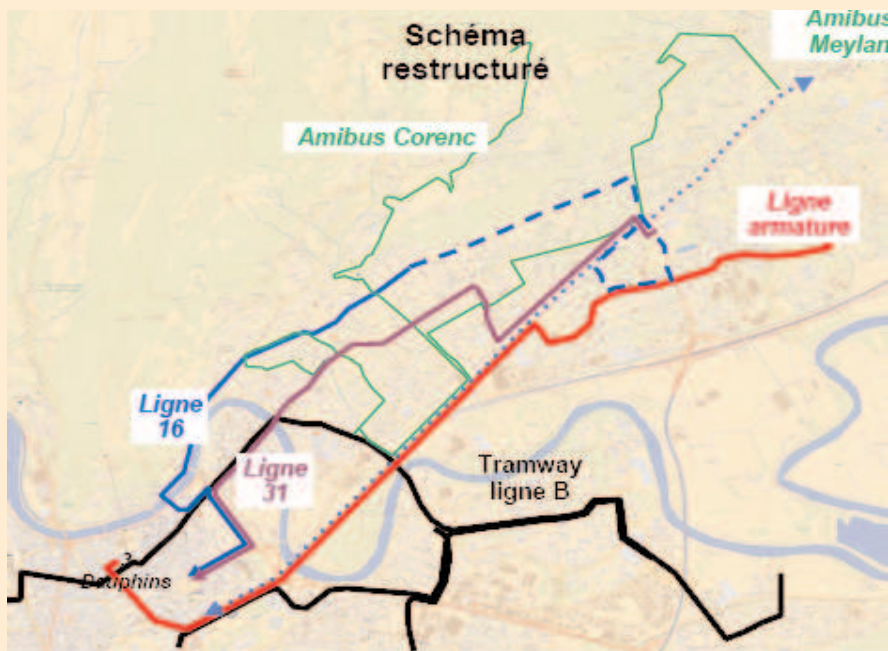
La **ligne 42** est supprimée et la **ligne 6020** reste inchangée.

La ligne armature va de Maupertuis aux Trois Dauphins (centre ville) en 23 minutes, avec une bonne fréquence (8 minutes en période de pointe) et jusqu'à 22h le soir.

La réorganisation proposée par le SMTC qui devrait être mise en œuvre mi-janvier 2012 et peut être encore affinée, nous laisse quelques motifs d'insatisfaction : suppression de lignes, disparition de lignes de "cabotage" dans les quartiers.

Par contre, l'annonce de la nouvelle ligne armature nous paraît être positive et doit préfigurer ce pour quoi nous militons : la création d'une ligne à haut niveau de service avec la réalisation d'aménagements pour assurer une priorité aux carrefours, afin d'offrir une régularité et une bonne vitesse commerciale.

Le développement de l'offre de transports en commun doit se faire dans une perspective d'économie d'énergie, de l'espace urbain, mais aussi de l'argent public!



1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar

Adhérez à **meydia**

Jeune ou chomeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom

Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses